



IME « Le Castel de Navarre »

1 Impasse d'Oly
64110 Jurançon

Tél : 05.59.06.09.44 - Fax : 05.59.06.51.36
Courriel : ime.casteldenavarre@pep64.org

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU 17 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU PROVISOIRE ⇒ EN ATTENTE DE VALIDATION LORS DU PROCHAIN CVS

Etaient présents :

- **Représentants des jeunes** : Ambre Capelle
- **Représentants des familles** : Sandra DEVILLEBICHOT, Katia DILÉ
- **Représentants de personnels de l'IME** : Karine BERGOULI
- **Direction de l'IME** : Stéphane GRACIA Directeur de pôle
- **Invités** :
Jeunes : Alexandre, Céline, Emilie, Inès, Katarina, Morgane, Nataniel, ...
Familles : Mme BELKOUCHE, Mme CESARO, Mme BLUTEAU
Professionnels : Danielle SALLES (éducatrice), Sabine BORN (éducatrice), Karine TRALLERO (enseignante)

1 - Approbation du compte-rendu du CVS précédent

Le relevé de conclusions du CVS du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 - Suites réservées aux avis et propositions émis lors des précédents CVS

2.1 - Mise en place de la plateforme internet AIRMES ? Accès aux parents ?

Réponse de la direction : un comité de pilotage des PEP64 étudie actuellement l'étendue des droits d'accès à AIRMES à donner aux familles (AIRMES = logiciel centralisant toutes les informations liées à l'accompagnement de chaque jeune du Castel, consultable par internet pour les familles). Cet accès devrait être opérationnel entre janvier et juin 2018.

Mme Devillebichot émet le souhait que les familles puissent être simplement associées au processus de réflexion de ce comité de pilotage ⇒ M. Gracia l'invite à contacter directement M. Lemoine, ou M. Berthelot, au siège des PEP64.

2.2 - Mise en place du coordinateur de projet individuel ?

Réponse de la direction : un groupe de travail est en cours. Cela devrait être mis en place dès janvier 2018, une information sera adressée aux familles en temps utile.

2.3 – Coin fumeur

Réponse de la direction : un coin fumeur aménagé est en construction en haut du Castel, à côté de l'administration. Cela évitera de créer un attroupement de personnes sur la voie publique devant l'établissement, ce qui est contraire aux consignes du plan Vigipirate.

3 - Questions des jeunes

3.1 - Atelier Equitation

Les jeunes du groupe Equitation regrettent de ne plus avoir de séance d'équitation toutes les semaines mais seulement 2 fois par mois.

Réponse de la direction : sur l'atelier Equitation il y a 8 jeunes le lundi matin + 8 jeunes le lundi après-midi. Cette année cette activité étant gérée par une seule éducatrice (l'an dernier elles étaient 2), il a fallu réduire les groupes de 8 à 4 jeunes par séance et du coup alterner leur passage (1 fois sur

2). L'avantage pour les familles est la réduction de la participation financière demandée, 100 € cette année au lieu de 200 € l'an dernier.

3.2 – Vols à l'internat

Les jeunes signalent des vols d'argent, de portables, de vêtements, surtout à l'internat.

Réponse de la direction : le Castel est confronté au vol entre jeunes, comme dans tout autre établissement scolaire. Hormis une sensibilisation accrue des jeunes contre le vol, un rappel au règlement de fonctionnement, il n'y a pas grand chose à faire de plus.

3.3 – Goûters

Les jeunes voudraient des goûters plus variés, et surtout plus adaptés à ceux qui ont des problèmes de surpoids (yaourts nature, fruits, ...)

Réponse de la direction : d'accord pour qu'une corbeille de fruits de saison soit mise à disposition en permanence dans chaque pavillon d'internat.

3.4 – Utilisation des téléphones pendant les récréations

Les jeunes voudraient que l'utilisation des téléphones soit autorisée pendant les récrés, comme dans la plupart des collèges et lycées.

Réponse de la direction : les parents et professionnels sont invités à fournir des témoignages sur ce qui se fait dans les collèges et lycées, pour l'adapter ensuite au Castel.

3.5 – Travaux de rénovation

Les jeunes voudraient des explications sur diverses installations et travaux au Castel.

Réponse de la direction :

- Travaux dans les pavillons d'internat :
 - les chambres collectives seront supprimées : il y aura des chambres individuelles, avec salle de bain individuelle ou partagée par 2 chambres
 - les lavabos dans les couloirs du rez-de-chaussée seront supprimés
 - création d'une chambre, au rez-de-chaussée de chaque pavillon, accessible aux PMR (PMR = Personne à Mobilité Réduite, par exemple en fauteuil roulant)
 - le D1 sera composé : d'une salle d'activités éducatives + d'un foyer des jeunes + d'1 ou 2 studios permettant de travailler l'accession à l'autonomie utilisables y compris par les jeunes en externat, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent (seuls les internes bénéficiaient de l'appartement d'accession à l'autonomie situé dans Jurançon).
 - Le nombre de lits d'internat sera réduit de 58 à 50 lits. Toutefois, cela ne devrait pas impacter la capacité d'accueil en internat car une même chambre pourrait être occupée, par rotation, par plusieurs jeunes qui viennent sur l'internat à temps partiel (= internat aménagé).
- Calendrier des travaux touchant les pavillons d'internat :
 - 2017-2018 : bâtiment pôle « Soins » + bâtiment C3 qui sera le pavillon « tournant » pour héberger les jeunes lors des travaux touchant successivement leurs pavillons. Fin des travaux prévue en juillet 2017.
 - 2018-2019 : pavillons D1 et D2
 - 2019-2020 : pavillons C1 et C2
- Toilettes de la cour du bas : elles seront refaites, comme d'autres dans l'établissement, avec accessibilité PMR et séparation filles / garçons.

3.6 – Visites d'ESAT

Les jeunes demandent pourquoi les visites d'ESAT ne sont proposées qu'à partir de 18 ans et pas avant.

Réponse de la direction : pour correspondre à l'âge de l'orientation en ESAT notifiée par la MDPH, mais nous pourrions l'ouvrir aussi aux visites en entreprises.

3.7 – Repas

Les jeunes souhaiteraient plus de variété et de produits frais.

Réponse de la direction : les repas sont suffisamment variés et frais, la cuisine proposée au Castel est de qualité.

3.8 – Dangerosité de l'accès aux arrêts de bus

Les jeunes demandent pourquoi ils ont été pris en photos et filmés aux arrêts de bus par des inconnus.

Mme Bluteau explique qu'elle avait interpellé la direction du Castel en septembre sur la dangerosité de l'accès aux arrêts de bus autour du Castel. Elle a observé que les jeunes n'utilisaient pas le passage piéton pour traverser le rond-point, attendaient le bus sous la pluie (pas d'abri bus), étaient parfois sur la chaussée et frôlés par les voitures à vive allure ...

Elle a alerté par courrier IDELIS et la mairie de Jurançon sur la situation.

La DUT (association de Défense des Usagers des Transports) a été saisie du dossier et les membres de cette association se sont rendus sur place pour observer, faire des comptages, prendre des photos et filmer les jeunes en situations dangereuses, afin d'élaborer un dossier complet.

Mme Bluteau informe que certains jeunes ont mal réagi à ces prises de photos, pourtant le Castel était prévenu des démarches de la DUT, mais les jeunes n'ont pas été informés. Elle ajoute que tous les visages sont floutés par la DUT pour respecter l'anonymat des jeunes.

Sensibilisés par la sécurité des jeunes de l'IME, la DUT a envoyé un dossier au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au Président du SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) et au Maire de Jurançon.

Ce dossier est complexe en raison de la multiplicité des acteurs concernés (Etat, Conseil Départemental, ville de Jurançon et propriétaires particuliers sur Jurançon).

Une 1^{ère} réunion s'est tenue à Pau, avec des membres de la DUT, Mme Devillebichot et Mme Bluteau pour les familles, M. Jeantoy pour le Castel et des personnels du SMTU.

Une seconde réunion est prévue sur site prochainement avec les décideurs publics.

Les familles pointent la nécessité d'une nouvelle action de prévention routière / piéton interne auprès des jeunes, de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes aux arrêts de bus, et plus globalement d'associer les jeunes aux réunions, quand cela est possible.

Les familles souhaitent que la direction du Castel prenne une part active dans ce dossier, dans l'intérêt des jeunes accueillis par l'établissement.

Réponse de la direction : le dossier sera suivi avec attention.

3.9 – Demandes de ballons

Réponse de la direction : ces demandes sont à formuler auprès de vos éducateurs qui les relayeront auprès de la direction.

3.10 – demandent de transferts différents

Réponse de la direction : ces demandes sont à formuler auprès de vos éducateurs qui les relayeront auprès de la direction.

3.11 – Travaux dans le gymnase ?

Réponse de la direction : des travaux d'isolation du gymnase, de changement des fenêtres et des portes sont prévus à l'occasion du chantier de rénovation.

3.12 – Coordinateur de projet

Les jeunes expriment le besoin de passer plus de temps avec leur coordinateur de projet.

Réponse de la direction : cette demande est entendue et plusieurs pistes sont à étudier.

3.13 – Etat des véhicules du Castel

Des jeunes disent que les véhicules ne sont pas en bon état.

Réponse de la direction : le parc automobile du Castel est propre, une attention particulière y est apportée. S'il y a un trou dans le siège d'un véhicule, il sera réparé.

3.14 – Sport Adapté

Une éducatrice souhaiterait que l'on explique le nouveau fonctionnement des entrainements de basket les mercredis soir.

Mme Devillebichot explique que l'association Sport et Partage C Pau Cible a pour objectif de permettre à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quelles que soient ses capacités, de pratiquer du sport adapté. Elle est affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté. Elle propose des séances hebdomadaires d'entraînement de basket, de foot, de rugby, et en hiver, de ski alpin. Les entrainements sont assurés par son salarié, Cyril Fontanel.

L'association a des charges de fonctionnement et, comme tout club sportif, elle demande à ceux qui veulent pratiquer un sport avec l'association de payer une adhésion à l'association et une cotisation par activité sportive choisie.

Pour le basket Jeunes (– de 18 ans), c'est 40 € par sportif pour l'année (10 € de d'adhésion + 30 € de cotisation basket Jeunes).

Il ne faut pas confondre avec la licence Sport Adapté (26 € pour les – de 18 ans / 31 € pour les 18 ans et +). La licence est obligatoire pour pratiquer une activité de sport adapté. Elle est délivrée les associations affiliées à la FFSA mais son montant est intégralement reversé à la FFSA.

4 - Questions des familles

4.1 - Pb de surveillance lors des sorties du soir

Des parents ont observé des altercations entre jeunes sur le parking (terrain de sport) qui ont été gérées par des chauffeurs de taxi et non par des professionnels du Castel.

Réponse de la direction : un recadrage interne sera fait à ce sujet. Il faudrait un personnel dédié au pointage + un personnel dédié à la surveillance.

4.2 - Mise à jour du blog irrégulière

Réponse de la direction : la mise en place d'un blog institutionnel et sa gestion par un personnel du Castel n'ont pas été correctement anticipées. Cela sera traité en interne très prochainement.

4.3 - Demande de réunions de rentrée

Les familles voudraient pouvoir rencontrer à la rentrée l'enseignante et les différents professionnels qui vont suivre leur enfant.

Certaines enseignantes organisent une réunion de rentrée pour les parents de leurs élèves, mais cela n'est pas systématique dans toutes les classes.

Réponse de la direction : cela est compliqué à mettre en place vu la multiplicité des intervenants pour chaque jeune. Une réponse pourrait être apportée aux familles avec l'organisation d'une journée Portes Ouvertes dans le mois de la rentrée.

4.4 – Demande de conférences ouvertes aux familles

Les familles sont demandeuses de réunions dans l'année sur des thèmes divers avec des professionnels ou des réunions pour échanger entre parents.

Réponse de la direction : cela peut s'organiser en lien avec les délégués des familles.

4.5 - Absence d'info sur la visite médicale annuelle

Les familles renouvellent leur mécontentement de ne pas être informées de la visite médicale de leur enfant. De fait, le médecin généraliste du Castel n'a quasiment jamais accès au carnet de santé du jeune.

Les familles demandent à être systématiquement informées et conviées à la visite médicale. Elles proposent, pour les parents qui ne pourraient pas y assister, l'idée d'un formulaire à remplir avant la visite pour donner des renseignements médicaux et/ou noter des questionnements.

Réponse de la direction : la direction reconnaît la persistance d'un dysfonctionnement et s'en excuse auprès des familles. Un recadrage interne sera fait à ce sujet.

4.6 - Instabilité de l'équipe de cadres

Dans un contexte de forte instabilité à la tête du Castel (4 responsables d'établissement différents en 5 ans), les familles s'interrogent sur la longue absence de M. Gouraud et de Mme Terrabust.

Réponse de la direction : la direction annonce le départ de M. Gouraud en date du 11 octobre et la prise de fonction de M. Laurent COUSSY à compter du 06 novembre. M. Gracia précise que l'absence d'information est volontaire pour ne alimenter un climat anxigène en cette rentrée 2017.

Quant à Mme Terrabust, elle est effectivement en arrêt depuis le mois de juin et son remplacement est assuré par un autre personnel du Castel.

M. Gracia précise qu'un audit externe en GRH (= Gestion des Ressources Humaines) est prévu de novembre à décembre, sur 10 journées, et que les parents délégués du CVS seront rencontrés dans ce cadre. Le cabinet d'audit présentera son diagnostic en janvier, avec des pistes résolutoires.

4.7 - Emplois du temps des jeunes

Les parents s'interrogent sur la durée raccourcie des séances d'ateliers (1h30 au lieu de 3h d'affilée l'an dernier), au détriment de la cohérence d'une séquence d'enseignement préprofessionnel.

Réponse de la direction : la direction en a pleinement conscience, des ajustements sont en cours.

4.8 - Surveillance nocturne à l'internat

Mme Devillebichot s'inquiète de la suppression de la vidéo surveillance de nuit à l'internat.

Pour information, actuellement, il y a 3 veilleurs de nuit pour les 5 pavillons ainsi que des caméras de surveillance dans tous les couloirs des pavillons. Un veilleur est posté dans le pavillon central et assure la vidéo surveillance des autres pavillons, les 2 autres veilleurs sont postés dans les pavillons les plus éloignés et font des rondes régulières dans tous les pavillons (*cf. CVS du 11/03/2015*).

Un jeune signale qu'il n'aime pas l'idée d'être filmé lorsqu'il se lève la nuit pour aller aux toilettes.

Mme Devillebichot pointe le fait que les portes d'entrée des pavillons d'internat ne sont pas fermées à clé la nuit (pas de système d'ouverture anti-panique en cas d'incendie et, donc interdiction de fermer à clé l'issue principale du bâtiment) et que le temps de passage sur chaque pavillon sera plus espacé (toutes les 30 à 40 mn selon la direction) puisque le périmètre à surveiller sera élargi aux espaces extérieurs du Castel.

Elle défend le point de vue que la vidéo surveillance contribue efficacement à la sécurisation en cas d'intrusion ou de sortie nocturne et qu'il serait dommage de se priver d'un moyen matériel déjà existant, en appui des veilleurs. Elle souhaiterait le maintien de la vidéo surveillance, ou a minima du détecteur de mouvement.

Réponse de la direction : M. Gracia informe qu'il a recueilli l'avis favorable de l'équipe de surveillance à la suppression de la vidéo surveillance. Elle a été sollicitée à plusieurs reprises et a assuré que les conditions d'un accueil sécurisé seront bien garanties. La direction réaffirme une attention des plus soutenues aux conditions d'accueil des jeunes et que le nouveau mode de surveillance sera évalué très régulièrement avec l'équipe et réévalué autant que de besoin.

4.9 - Nettoyage du chemin piétonnier

Des jeunes ont trouvé de nombreux préservatifs dans les buissons du chemin piétonnier du Castel. Dans ce contexte, les familles souhaiteraient que les jeunes bénéficient d'une éducation sexuelle et affective.

5 - Questions des représentants des personnels : R.A.S

6 - Informations de la Direction sur la vie du Castel de Navarre

Les élections du CVS se tiendront avant la fin de l'année civile, au plus tard courant janvier 2018.

7 - Date du prochain CVS

La date du prochain CVS est fixée **au mardi 23 janvier 2018 à 17h15**.